

C'était, à mon sens, un exposé sensé d'une politique gouvernementale à l'égard des programmes à frais partagés de caractère permanent quand ils seraient bien établis dans tout le pays. Il était entendu, et je l'ai précisé bien clairement dans le discours que j'ai prononcé à Guelph, que cela ne se ferait qu'après avoir consulté le gouvernement provincial intéressé et avoir obtenu son accord. Ensuite, j'ai dit, à Québec :

Cette proposition s'applique plus particulièrement au domaine de la sécurité sociale.

S'il cessait de participer financièrement à de tels programmes, le gouvernement fédéral devrait dédommager les provinces en leur accordant plus de liberté dans le domaine de l'impôt direct, afin que, avec la péréquation, leurs frais ne soient pas accrus. Plusieurs de ces programmes à participation pourraient être abandonnés dès maintenant.

Naturellement, si la province le voulait.

Quant aux autres, qui ne sont pas encore assez solidement établis, il faudrait les étudier sous cet aspect tous les cinq ans, quand sont négociés les arrangements fiscaux.

M. Bell (Carleton): Lesquels devrait-on abandonner?

L'hon. M. Pearson: Mon honorable ami s'objecte-t-il à ce principe?

M. Bell (Carleton): Le député nous dira-t-il lesquels on devrait abandonner?

L'hon. M. Pearson: J'énonce un principe. Si mon honorable ami s'y oppose, qu'il le dise.

M. Bell (Carleton): Le député pourrait-il nous dire lesquels il faudrait abandonner maintenant?

L'hon. M. Pearson: Puis, j'ai dit...

M. Bell (Carleton): Le député ne veut pas répondre.

L'hon. M. Pearson: ... et je recommanderais au premier ministre, s'il était à sa place, de prendre bien note de ces mots. J'ai dit:

Un tel système...

Voici un extrait de mon discours et c'est tout le contraire de ce que le premier ministre prétend.

... ne signifierait pas que le parti libéral s'abstiendrait de proposer de nouveaux programmes à participation dans l'avenir. Cela signifie, toutefois, qu'à l'avenir ces programmes qui exigent constamment des dépenses assez régulières seraient entièrement cédés aux provinces en moins de cinq ans.

Cela veut dire, bien entendu, si une province le voulait ainsi. J'ai ajouté ce qui suit, à Québec:

Comme je le disais la semaine dernière à Winnipeg, il faut rendre ces programmes plus flexibles. Il ne faut pas en retarder la mise en œuvre indéfiniment parce que toutes les provinces n'y ont pas donné leur consentement. D'autre part, aucune province qui refuserait d'y participer perdrait financièrement par suite d'arrangements qu'auraient

[L'hon. M. Pearson.]

pris les autres provinces. En pareils cas, nous proposerions un arrangement spécial qui permettrait à une province de ne pas participer aux programmes fédéraux sans avoir à en souffrir financièrement.

Qu'un membre du gouvernement se lève et dise qu'il n'approuve pas ce principe.

M. Bell (Carleton): Que l'honorable député mentionne un programme en particulier auquel ce principe s'appliquerait.

Une voix: Retournez à l'école.

L'hon. M. Pearson: J'ai déclaré aussi...

M. Bell (Carleton): L'honorable député va-t-il nous répondre?

L'hon. M. Pearson: L'honorable député est au moins un acolyte d'un ministère qui connaît tout de ces programmes. Il est le mieux placé pour décider quelle réponse donner à cette question. (*Exclamations*) Je lui pose une question et il insiste pour parler de ces questions de détail. Qu'il se lève et dise qu'il n'approuve pas l'application de ce principe aux programmes à participation. Je le mets au défi de le faire. Il sait qu'il ne peut le faire.

L'hon. M. Monteith: Puis-je poser une question au chef de l'opposition? Vu que nous étudions les allocations aux invalides, je me demande s'il voudrait bien laisser ce programme de côté.

L'hon. M. Pearson: Nous débattons présentement la question des allocations aux invalides, mais le débat ne portait pas sur ces allocations lorsque le premier ministre a pris la parole cet après-midi.

L'hon. M. Monteith: Voudriez-vous le mettre de côté?

L'hon. M. Pearson: S'il y avait un programme à participation en vigueur depuis des années et qu'une province demandait au gouvernement fédéral de se charger du programme d'allocations aux invalides chez elle, le ministre dirait-il non à cette province?

L'hon. M. Monteith: Répondez à ma question.

L'hon. M. Pearson: Je vais y répondre, assurément. Si une province s'adressait à un gouvernement dont je serais le chef et demandait de se charger de l'administration d'un programme d'allocations aux invalides chez elle, je lui répondrais: allez-y, nous vous assurons que vous ne subirez aucune perte financière par suite d'un tel programme. Quand le ministre répondra à ma question, ce qu'il va sans doute faire, je le prie de me dire s'il prendrait la même attitude dans de